



Subvention prévention TPE « Prévention COVID »

Objectif : **Réduire significativement l'exposition des salariés au coronavirus** avec la mise en place de mesures barrières, de distanciation physique et de mesures d'hygiène et de nettoyage

Bénéficiaires : **Toutes les entreprises de 1 à 49 salariés, dépendant du régime général + Travailleurs indépendants sans salarié dépendant du régime général**

50 % de l'investissement HT

	Entreprise avec salariés	Travailleur indépendant sans salarié
Montant mini investissement	1000 € HT	500 € HT
Montant maxi investissement	10000 € HT	



Subvention prévention TPE « Prévention COVID »

Mesures barrières et de distanciation physique

Mesures	Ce qui est éligible
Pour isoler le poste de travail des contacts	Pose de vitre, plexiglas, cloisons de séparation, bâches, écrans fixes ou mobiles
Pour guider et faire respecter les distances sociales	Guides files, poteaux et grilles, accroches murales, barrières amovibles + chariots de transport
Pour respecter les distances sociales	Montage / démontage locaux additionnels et temporaires + 4 mois de location
Pour communiquer visuellement hors support à transmettre	Écrans, tableaux, support d'affiches, affiches



Subvention prévention TPE « Prévention COVID »

Des mesures d'hygiène et de nettoyage

Mesures	Ce qui est éligible
Installations permanentes permettant le lavage des mains et du corps (douches)	Matériel installé + travaux de plomberie nécessaires à l'installation
Installations temporaires et additionnelles telles que toilettes / lavabos / douches	Installation / enlèvement + 4 mois de location

En option si au moins une mesure barrière et de distanciation physique listée ci-dessus est mise en place

Mesures	Ce qui est éligible
Équipements de protection individuelle	Masques, visières + gel hydro alcoolique



Subvention prévention TPE « Prévention COVID »

Cette subvention concerne uniquement les **acquisitions réalisées du 14 mars 2020 au 31 juillet 2020** ou les locations commencées pendant cette période.

La demande d'aide financière devra être envoyée à la CARSAT Aquitaine par mail preudir@carsat-aquitaine.fr **avant le 31 décembre 2020.**

Plus d'informations sur le site de la CARSAT Aquitaine :

<https://entreprises.carsat-aquitaine.fr/les-aides-financieres/subventions-prevention-tpe-ex-afs/1662-prevention-covid.html>